DÉPARTEMENT
DE L'OISE

LA VILLE
creil.fr

ARRONDISSEMENT
DE
SENLIS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CANTON DE
CREIL NORD/CREIL SUD

VILLE DE CREIL

Envoyé en préfecture le 23/12/2024
Reçu en préfecture le 23/12/2024
Publié le 24/12/2024
ID : 060-216001743-20241223-49DEL_CM161224-DE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
du lundi 16 décembre 2024

CONVOCATION
Date : 10 décembre 2024
Affichée le : 10 décembre 2024

Nombre de conseillers :

En exercice :	39
Présents :	29
Votants :	37
Pouvoirs :	8
Absent :	2

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE ET PUBLIEE SUR LE SITE DE LA VILLE LE :

19 DEC. 2024

DELIBERATION PUBLIEE SUR LE SITE INTERNET DE LA VILLE LE :

24 décembre 2024

L'an deux mille vingt quatre, le seize décembre à 18h30, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Madame Sophie DHOURY-LEHNER, Maire Creil.

Étaient présents : M. Jean-Claude VILLEMAIN - Mme Sophie DHOURY-LEHNER - M. Karim BOUKHACHBA - M. Thierry BROCHOT - Mme Döndü ALKAYA - M. Abdoulaye DEME - Mme Loubina FAZAL - M. Adnane AKABLI - Mme Yesim SAVAS - M. Cédric LEMAIRE - Mme Fabienne LAMBRE - Mme Catherine MEUNIER - M. Fabrice MARTIN - Mme Bérénice TALL - M. Ahmet BULUT - Mme Mariline DUHIN - M. Emmanuel PERRIN - Mme Halimatou SAKHO - M. Ammar KHOULA - M. Babacar N'DIAYE - Mme Aïssata SOW - M. Mohamed AÏT MESSAOUD - Mme Jessica ELONGUERT - M. Mohammed EL OUASTI - M. Moussa EL MOUSSAOUI - M. Hicham BOULHAMANE - M. Amadou KA - M. Noureddine NACHITE - Mme Sylvie DUCHATELLE.

Absents représentés

Mme MOUSSATEN	Pouvoir à Mme FAZAL
Mme HAMADOUCH	Pouvoir à Mme LAMBRE
Mme PEREZ	Pouvoir à M. BROCHOT
Mme SENET	Pouvoir à M. BOUKHACHBA
Mme JACQUEMART	Pouvoir à M. BOULHAMANE
Mme M'BAYE	Pouvoir à M. KA
Mme MEHADJI	Pouvoir à M. NACHITE
M. FACCHINI	Pouvoir à Mme DUCHATELLE

Absents non représentés
M. ZAHRAOUI, M. LUCAS.

Secrétaire de séance : Jessica ELONGUERT

49 Musée Gallé-Juillet - Catalogue d'exposition Quand musique rime avec céramique

■ Rapport de présentation :

Yesim SAVAS, Adjointe

Le service patrimoine a organisé du 26 juin au 22 septembre 2024 une exposition temporaire sur le thème de l'histoire du sport à Creil. Des origines du sport à la création de lieux emblématiques comme la piscine et le vélodrome, cette exposition proposait une immersion dans l'évolution du paysage sportif creillois. Elle a ainsi retracé l'essor des grandes sociétés sportives, des premiers archers aux champions de tir, en s'appuyant sur des documents issus des archives municipales, du musée Gallé-Juillet, et des associations sportives locales. Dans ce cadre, le service patrimoine souhaite vendre dans la boutique du musée Gallé-Juillet une publication intitulée *Rétrosport : une histoire sportive de Creil*, pour permettre au public d'acquérir un souvenir de cette exposition.

Le musée Gallé-Juillet organise également une exposition temporaire sur le thème de la représentation de la musique dans la céramique du 18 janvier au 22 juin 2025. Par ses différentes formes, la musique rythme déjà la vie quotidienne des gens au 19e siècle. A cette époque, les manufactures de Creil et Montereau s'inspirent des actualités musicales pour orner leurs assiettes : des œuvres musicales comme Malbrough s'en va-t'en guerre, Le Roi d'Yvetot de Béranger ou encore Orphée aux Enfers d'Offenbach servent de décors à leurs productions. Les assiettes sont illustrées de textes de chansons populaires, de partitions de musiques célèbres ou encore de portraits d'artistes en train de jouer.
Dans ce cadre, le musée Gallé-Juillet souhaite vendre dans sa boutique une publication intitulée *Quand musique rime avec céramique* rédigée par Marjolaine David, commissaire de l'exposition et auteure du mémoire de recherche « Des Assiettes et des musiques : étude iconographique des décors musicaux imprimés sur les

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier – 80000 Amiens dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr

faïences de Creil et Montereau au XIXe siècle ». Cette publication est éditée par la ville de Creil et correspond au catalogue de l'exposition.

Envoyé en préfecture le 23/12/2024
Reçu en préfecture le 23/12/2024
Publié le 24/12/2024
ID : 060-216001743-20241223-49DEL_CM161224-DE

Il vous est proposé de voter les tarifs suivants pour ces deux publications :
- 8 € (tarif public)
- 6 € (tarif professionnel)

La ville de Creil et le musée Gallé-Juillet ont servi de cadre à la création de l'histoire policière jeunesse *Les enquêtes du Chaussette club : Mystère au musée Gallé-Juillet*. Son auteur, Mélanie Rennesson, s'est appuyée sur le patrimoine et le passé des lieux pour écrire un roman à destination des enfants et ainsi leur permettre de connaître l'histoire de Creil tout en se distrayant. Elle a visité le musée à plusieurs reprises et a consulté la documentation du service patrimoine pour fournir les informations les plus exactes possible, puis a construit une histoire se déployant tout autant au musée que dans des lieux symboliques de la ville comme les tufs.
Dans ce cadre, il vous est proposé la mise en vente de cette publication éditée par *À Contresens* éditions dans la boutique du musée Gallé-Juillet au tarif de 12 €.

Les amis du musée Gallé-Juillet et de la faïence de Creil ont effectué d'importantes recherches dans les archives municipales de la ville de Creil ces dernières années, qui ont donné lieu à l'édition d'une publication intitulée *La population de Creil (Oise) de l'Ancien régime à la Restauration (1681-1819)*, écrit par la présidente de l'association Nathalie Demilly, professeur d'histoire.
Les amis du musée souhaitant rendre publique cette publication, il vous est proposé de la proposer à la vente dans la boutique du musée Gallé-Juillet au tarif de 20 €.

Le musée Gallé-Juillet souhaite enfin vendre dans sa boutique une publication intitulée *Berthe Fouchère la Rebelle*, par Colette Avrane. En effet, cette publication éditée par *Editions Licorne*, ne sera bientôt plus disponible à la vente à la médiathèque. Il vous est proposé de voter le tarif de 15 € pour cette publication.

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,
Vu l'avis de la commission « Culture et Patrimoine » en date du 20 novembre 2024,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote

Votants : 37	Pour : 37	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article 1er : d'autoriser la mise en vente dans la boutique du musée Gallé-Juillet du catalogue d'exposition *Quand musique rime avec céramique* aux tarifs de 8 € (tarif public) et de 6 € (tarif professionnel).

Article 2 : d'autoriser la mise en vente dans la boutique du musée Gallé-Juillet du catalogue d'exposition *Retrosport : une histoire sportive de Creil* aux tarifs de 8 € (tarif public) et de 6 € (tarif professionnel).

Article 3 : d'autoriser la mise en vente dans la boutique du musée Gallé-Juillet de la publication *Les enquêtes du Chaussette club : Mystère au musée Gallé-Juillet* et de valider son tarif à 12 €.

Article 4 : d'autoriser la mise en vente dans la boutique du musée Gallé-Juillet de la publication *La population de Creil (Oise) de l'Ancien régime à la Restauration (1681-1819)* et de valider son tarif à 20 €.

Article 5 : d'autoriser la mise en vente dans la boutique du musée Gallé-Juillet de la publication *Berthe Fouchère la Rebelle* et de valider son tarif à 15 €.

Article 6 : d'imputer les recettes correspondantes à la billetterie des ventes sur le budget de la Ville, compte 314/7062/CC.

CREIL, le 23 DEC. 2024
Pour extrait certifié conforme,

Sophie DHOURY-LEHNER
Maire de Creil
Vice-Présidente de l'AGGLO
Chargée du Projet de Territoire

Madame Jessica ELONGUERT
La secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier – 80000 Amiens dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr